

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 04 AVRIL 2018

2018/27 - AUTORISATION D'OCCUPATION A TITRE GRACIEUX D'UN LOCAL PAR L'ASSOCIATION « BIBLIOTHEQUES SANS FRONTIERES »

La Commune associée de Lomme réalise sur son territoire un « Pôle des Arts et Cultures Numériques » dont la vocation est d'être un lieu d'éducation populaire aux technologies numériques.

L'association « Bibliothèques Sans Frontières » œuvre pour que chacun, dans le monde, puisse vivre dignement et s'épanouir à travers un accès facilité, ouvert et libre aux bibliothèques, à l'information et à l'éducation et ce, dans un souci constant de promotion de la diversité culturelle.

C'est dans ce cadre que l'association « Bibliothèques Sans Frontières » souhaite développer une nouvelle action en France : « les voyageurs du numérique ». Des clubs de sensibilisation et de formation aux technologies et cultures numériques seront créés dans la région Hauts-de-France.

La Commune associée de Lomme souhaite accompagner l'association « Bibliothèques Sans Frontières » dans l'implantation de ce projet pour la région Hauts-de-France en créant, notamment, un lien avec les actions de préfiguration du futur « Pôle des Arts et Cultures Numériques » sur son territoire.

Pour ce faire, il est proposé de mettre à disposition, à titre gracieux, un espace de travail nécessaire à la mise en œuvre du projet, du 15 avril 2018 au 31 décembre 2019 à l'association « Bibliothèques Sans Frontières ». Les modalités de mise à disposition de cet espace de travail seront contractualisées dans une convention.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la gratuité d'occupation par l'association « Bibliothèques Sans Frontières » de l'espace de travail en cause pour la durée susmentionnée

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme